



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT

Séance du 18 avril 2017

L'an deux mille dix-sept et le dix-huit avril à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

PRESENTS : MM BARDOU - COMBET - CURETTI - FAGUET - FOURES - TACCONE - VERNHES - VIALA D. - MMES COLLONGUES (Suppléante) - DURIS - FADDI - FRANCES - GILBERT - KAZIMIERCZAK - RABOU - TAILLANDIER - MM ALBA - ALBERT - BARBARO - BONAFE (Suppléant) - BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES - CAUQUIL - COLOMBIER - DEGLISE - GALZIN - LENCOU - MEYSSONNIER - SEGUR - VIALA B.

*Mme Marie-Chantal BATUT a donné procuration à Mme Catherine RABOU
M. Olivier DUVAL a donné procuration à M. François FOURES*

N° 2017/38

Objet : Vente du gravillonneur MAUGUIN Type ROLA 400

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil de Communauté qu'il a été mis en vente un certain nombre de matériels qui ne sont plus utilisés pour les services techniques.

M. Pascal LAFAGE domicilié La Combe 46170 SAINT-PAUL FLAUGNAC s'est porté acquéreur du gravillonneur MAUGUIN Type Rola 400 de 2003 pour un montant de 500 € net.

Monsieur le Président propose donc aux membres du Conseil de Communauté d'approuver la vente du gravillonneur comme détaillé ci-dessus à M. Pascal LAFAGE domicilié La Combe 46170 SAINT-PAUL FLAUGNAC pour un montant de 500 € net.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- approuve la vente du gravillonneur MAUGUIN comme détaillé ci-dessus à M. Pascal LAFAGE domicilié La Combe 46170 SAINT-PAUL FLAUGNAC pour un montant de 500 € net,
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture le 19 avril 2017.

Le Président,
Raymond GARDELLE